

**«La lutte contre les LGBTphobies impose la mobilisation de toutes et de tous»**

[Yohann ROSZÉWITCH](#) 12 mai 2015 à 07:33 SOS Homophobie rappelle que la parole et les actes homophobes sont toujours présents en France. (Photo Alfredo Estrella. AFP) **TRIBUNE SOS Homophobie présente ce mardi son rapport annuel. Pour le président de l'association, la société civile, les pouvoirs publics et les associations doivent lutter contre l'homophobie, toujours présente en France.** *«Le point où la résistance s'est faite chez les autres, ce n'était pas qu'ils aient couché ensemble, ce n'était pas ça qui était intolérable, mais c'était que le lendemain matin, ils se tiennent par la main, c'était que, pendant le déjeuner, ils s'embrassent, c'était qu'ils ne se quittent plus, c'était finalement toute une série de plaisirs qui étaient justement des plaisirs d'être ensemble [...]».* Ces quelques mots de Michel Foucault à propos d'un couple gay trouvent leur résonance dans le bilan que nous dressons des LGBTphobies en 2014. En 2013, nous avons reçu un nombre sans précédent de témoignages d'homophobie et de transphobie. Un an après, le nombre de témoignages a baissé, mais, dans quelques contextes, ceux de la vie quotidienne, la haine se manifeste toujours autant. Qui en sont les victimes ? Jean-Paul F. et Jean-Paul B., un couple agressé à un arrêt de bus après s'être embrassés, Sandra et Charline qui n'osent pas se tenir la main en public, Fabien insulté par ses camarades de classe, Louise dont la banque refuse de tenir compte de son changement d'identité de genre. Ces chiffres traduisent bien sûr une plus grande volonté des victimes de faire connaître les violences qu'elles subissent. Ils illustrent le travail quotidien accompli par les bénévoles de SOS Homophobie. Mieux connue, notre association est aussi davantage sollicitée. Mais ces chiffres montrent d'abord à quel point l'homophobie est enracinée dans notre pays, dans les familles, le voisinage, les lieux de travail. Depuis 2012, les débats autour du mariage pour tous ont donné une nouvelle légitimité à ces LGBTphobies du quotidien. Pourquoi s'interdire les moqueries et les insultes, le rejet et les coups quand, publiquement, les déclarations homophobes et transphobes se multiplient en toute impunité ? Nous espérons que les premiers mariages, que les premières reconnaissances de familles homoparentales permettraient le recul des LGBTphobies. Au contraire, et dans un contexte de montée des extrémismes, nous avons assisté à une banalisation des paroles de haine. Ces derniers mois, les pouvoirs publics ont également entretenu l'homophobie et la transphobie. Refus de donner accès à la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes, hésitations sur l'ouverture du don de sang aux hommes gays et bisexuels, incapacité à légiférer sur la simplification du changement d'état civil des personnes trans ou encore absence de politique de lutte contre les LGBTphobies à l'école : cette inaction et ces reculades alimentent les LGBTphobies. En niant l'égalité des droits et les libertés des personnes LGBT, les pouvoirs publics justifient la hiérarchisation des personnes selon leur orientation sexuelle et leur identité de genre. Face à la lesbophobie, à la gayphobie, à la biphobie, à la transphobie, nous poursuivons notre combat. Trop souvent, on nous oppose des consultations qui ne rendent jamais leurs conclusions ! Des temps d'apaisement face à des extrémistes qui manifestent bruyamment ! De nouvelles priorités ! Faut-il croire que la grandeur d'une politique se mesure à des discussions qui ne sont que des prétextes ? Que le souci du compromis impose de légitimer des paroles fanatiques ? Qu'une politique économique ambitieuse n'est pas compatible avec le respect des droits et des libertés de chacun ? Non ! Aujourd'hui, la lutte contre les LGBTphobies impose la mobilisation de toutes et de tous. Des pouvoirs publics. Le vote de la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe a été une grande et belle conquête. C'est une réalité aujourd'hui acceptée par une très grande majorité de Françaises et de Français. Appuyons-nous sur ce succès pour dépasser les peurs et mettre en œuvre une politique qui rassemble et non qui divise. De la société civile. Les initiatives se multiplient qu'il s'agisse de la diffusion à la télévision de documentaires tels *Homos, la haine*, de la prise de conscience par les réseaux sociaux de la nécessité de lutter contre les propos haineux, ou encore des actions menées par les entreprises pour faire de la diversité un atout. La réussite de ces actions montre tout l'intérêt de se mobiliser pour accorder leur place aux personnes LGBT. Du monde associatif. SOS Homophobie poursuit son action de soutien aux victimes, de prévention des LGBTphobies et de militantisme. Mais, nous ne pouvons pas mener seuls ce combat. Les mécanismes qui conduisent aux LGBTphobies, au sexisme, au racisme et à tous les actes antisémites, antimusulmans ou antichrétiens sont les mêmes. Rassemblons-nous pour les combattre et construire un monde de diversité. Unis contre toutes les formes de discrimination, nous combattons pour la liberté, l'égalité, la fraternité, ces valeurs qui fondent notre République et auxquelles nous croyons fermement et passionnément. Léon Blum écrivait : *«L'homme libre est celui qui n'a pas peur d'aller jusqu'au bout de sa pensée.»* Allons aujourd'hui jusqu'au bout de nos valeurs. Yohann Roszévitch, président de SOS Homophobie

**Homophobie : «Une détresse terrible»**[Anne-Claire GENTHIALON](#) 11 mai 2015 à 19:36

Rassemblement à l'initiative de SOS Homophobie, à Paris le 27 avril. (Photo Albert Facelly)

**REPORTAGE Depuis plus de vingt ans, des bénévoles conseillent et écoutent les victimes de**

**discriminations.** C'est une petite voix au bout du fil, presque un souffle. «*Je n'en peux plus*», soupire Karine (le prénom a été modifié). Depuis plusieurs mois, son voisin la «*traite de sale gouine*». «*A chaque fois que je sors de chez moi, il essaie de me cracher dessus*», raconte-t-elle. La voix se brise par moments. Karine s'excuse. Puis demande : «*Comment je peux faire pour m'en sortir ?*»

Depuis 1994, tous les soirs, l'association SOS Homophobie assure un service d'écoute pour les victimes d'actes ou de discriminations «*gayphobes, lesbophobes, biphobes ou transphobes*». Un seul et unique numéro (1), anonyme, pour ceux et celles qui ont besoin d'aide. Ces témoignages servent de support pour établir le rapport annuel de l'association, rendu public aujourd'hui. Derrière le combiné, se relaient une cinquantaine d'«*écoutes*» bénévoles. «*Il n'y a pas de profil type*», explique François, membre de la commission «*écoute*». «*Homos ou hétéros, de milieux sociaux différents, les écoutes partagent l'envie de répondre aux victimes de manière concrète et directe.*» Chaque bénévole assure au moins deux permanences de deux heures par mois. **Mosaïque.** Ce soir, c'est Magali, 34 ans, qui répond à Karine d'une voix douce. «*Depuis combien de temps ça dure ? Qu'est ce que vous envisagez de faire ?*», interroge-t-elle en prenant des notes. Elle lui demande des détails sur son histoire. Cherche des pistes. Mais surtout, la laisse s'exprimer, écoute ses silences. Sans jamais regarder sa montre. «*Nous ne sommes pas un centre d'appel, explique-t-elle. Même si un témoignage peut nous paraître trop long ou qu'on doute de sa véracité, nous ne sommes pas là pour juger mais pour leur accorder un maximum de temps.*» Face à elle, scotché sur le mur, un tas de coordonnées d'autres associations, des numéros d'avocats... «*Nous éclairons les appelants sur leurs possibilités, leurs recours, mais nous ne sommes ni juristes, ni psy, ni assistantes sociales. On ne peut pas savoir ce qui convient le mieux aux gens dans leur contexte*», raconte Magali, trois années d'écoute au compteur. Chaque appel est unique, chaque situation est différente. Mais leur agrégation donne une mosaïque des violences, des discriminations, des humiliations quotidiennes que peuvent encore endurer les homosexuels, les lesbiennes et les personnes transsexuelles. Au travail, avec leurs voisins, dans leur famille... Au téléphone, les écoutes sont les témoins indirects de cette homophobie désormais «*banalisée*», «*insidieuse*». «*On s'en est vraiment rendu compte pendant les débats sur le mariage pour tous*», raconte Elisabeth, cinq années d'écoute à son actif. «*Quand on raccrochait, ça sonnait directement après*», se souvient Magali. En 2013, l'association a compté un nombre de témoignages record. «*Et ce n'est pas fini*, soupire la jeune femme. *Des maires refusent encore de marier des couples homos...*» Avant de décrocher seuls le téléphone, les aspirants écoutes doivent suivre une formation de neuf mois. Au programme ? Des modules sur le droit du travail, sur le droit civil, le droit pénal. Des cours de techniques d'écoute. Et, une fois confirmés, l'obligation d'assister à des groupes d'échanges en présence d'un psychologue toutes les six semaines. Pas toujours facile en effet d'être le réceptacle des souffrances. De gérer les appels d'ados mis à la porte par leurs parents, ou ceux de personnes qui confient leur envie de mourir. Les bénévoles font de l'écoute en moyenne pendant deux à quatre ans. Trop éprouvant ? «*L'anonymat et le téléphone nous protègent*, dit Elisabeth. *Mais c'est aussi frustrant de n'avoir que notre écoute bienveillante à offrir à ces personnes, dans une détresse, un isolement terrible. Et de se dire qu'une fois qu'on va raccrocher, cette personne va rester dans sa situation.*» Certains témoignages peuvent résonner avec l'histoire personnelle des écoutes. «*Parfois on nous demande : "Est-ce que vous avez vécu cette situation ?"* poursuit Elisabeth. *On trouve une pirouette pour leur dire qu'on n'est pas là pour parler de nous.*» A la fin de chaque appel, les écoutes invitent les victimes à les recontacter, à leur donner des nouvelles, grâce au numéro qui leur est attribué. Mais pour Elisabeth, le plus «*révoltant*», c'est de constater que «*l'arsenal juridique n'est pas toujours efficace et suffisant*». Si l'homophobie est une circonstance aggravante de certaines infractions et qu'elle est réprimée en tant qu'infraction spécifique, elle reste difficile à prouver. Le caractère homophobe d'une agression ou d'une injure n'est pas forcément retenu. Sur Internet, les sanctions pénales sont également peu appliquées en raison de la difficulté d'identifier l'auteur. «*Il faut tout conserver, des captures d'écran, des messages enregistrés, recueillir des témoignages...*» détaille François. **«Tête haute».** Depuis cinq ans, l'association est habilitée à se porter partie civile auprès des victimes. La cellule de soutien juridique prend en charge une soixantaine de dossiers. «*Nous la proposons aux personnes qui souhaitent sortir de l'anonymat et présenter un dossier pour pouvoir porter plainte.*» Malgré tout, les écoutes constatent une «*libération de la parole des victimes*». «*De plus en plus, les gens dénoncent ces violences et veulent faire valoir leurs droits*», souligne François. Comme cet homme qui ne veut plus vivre avec cette «*peur de sortir*» de chez lui. Ou cet autre qui ne veut «*plus laisser passer*» les insultes homophobes, pour «*avoir la tête haute*». A la fin de son appel, Karine est «*un peu soulagée*». «*Mais c'est encore brouillé dans ma tête.*» Magali lui répond : «*Vous êtes la victime, ne l'oubliez pas.*»

(1) Ligne d'écoute anonyme : 01 48 06 42 41 du lundi au vendredi 18 h-22 h, samedi 14 h-16 h et dimanche 18 h-20 h.

**En quoi ouvrir la PMA aux couples de femmes serait-il un problème ?** Lundi, 4 Mai, 2015  
L'Humanité [pma0405.jpg](#) Photo : ReutersPar Yohann Roszévitch, président de SOS Homophobie, Marie-Jean Sauret, psychanalyste, professeur de psychopathologie clinique à l'université de

Toulouse-Le Mirail et Jean-Pierre Winter, psychanalyste. **L'ambition de l'égalité** par Yohann Roszévitch, président de SOS Homophobie Lors de la campagne présidentielle de 2012, le candidat François Hollande s'y est engagé : « Une femme doit pouvoir recourir à l'assistance médicale à la procréation, soit parce qu'elle ne peut pas avoir d'enfant, soit parce qu'elle ne souhaite pas avoir une relation avec un homme. » Trois ans plus tard, qu'est devenue cette promesse ? Elle a été évincée de la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe ; elle a été reportée dans une loi Famille qui n'a jamais été examinée ; elle est soumise à un avis – sans cesse repoussé – du Conseil consultatif national d'éthique (CCNE). De quelle peur la procréation médicalement assistée (PMA) est-elle le nom ? De la peur des forces les plus conservatrices de notre pays. Au nom d'une vision inégalitaire de la place des femmes dans la société, elles luttent contre toutes les mesures qui renforceraient la liberté des femmes à disposer de leur corps. Au nom de la défense d'un modèle familial unique, elles s'opposent avec force à toutes les avancées qui permettraient de reconnaître la diversité des familles d'aujourd'hui. Leurs craintes sont aujourd'hui les mêmes que celles qui les ont conduites à s'opposer bruyamment à la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en 1975, au Pacs en 1999, au mariage pour tous en 2013. De la peur des pouvoirs publics. La recherche de l'apaisement a conduit les pouvoirs publics à sacrifier toutes mesures en faveur de l'accès à la PMA pour toutes les femmes. C'est lors d'une visite au Vatican que le premier ministre, Manuel Valls, a ainsi déclaré que le gouvernement s'opposerait à tout texte de la majorité sur la PMA « jusqu'à la fin de la législature ». Le message est alors clair : il ne s'adresse ni aux femmes célibataires ni aux couples de femmes, privées de l'accès à la PMA ; il ne s'adresse ni aux militants féministes, ni aux militants LGBT (lesbiens, gays, bisexuels et transsexuels – NDLR) ; il s'adresse à celles et à ceux qui se sont opposés avec force et violence à l'égalité des droits lors des débats sur la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de personnes de même sexe. Malgré ces discours conservateurs et lâches, il est urgent aujourd'hui d'ouvrir la PMA à toutes les femmes. La PMA est aujourd'hui une réalité dans notre pays. Des milliers de femmes y ont recours chaque année à l'étranger, où la pratique est ouverte à toutes en Belgique et en Espagne. Cette situation crée de profondes inégalités entre celles qui ont les moyens de se rendre dans ces pays et celles qui ne le peuvent pas. L'hypocrisie du législateur ajoute ainsi aux discriminations liées à l'orientation sexuelle une discrimination sociale. Pour les femmes qui ont recours à une PMA à l'étranger, la situation n'est alors pas sans danger, car elles ne bénéficient que d'un soutien médical trop lointain pour assurer leur santé et leur sécurité. Plus largement, le refus d'ouvrir la PMA à toutes les femmes entretient les hiérarchies et les dominations sociales fondées sur l'orientation sexuelle. Aujourd'hui, la PMA est ouverte aux couples hétérosexuels, mais fermée aux couples de femmes. Les pouvoirs publics ont oublié, comme le rappelait Marguerite Yourcenar, que « toute tolérance accordée aux fanatiques leur fait croire immédiatement à de la sympathie pour leur cause ». Pourquoi, dès lors, ne pas afficher ouvertement son sexisme et sa lesbophobie, quand l'État – lui-même – légitime ces discriminations ? Certaines et certains nous objectent que le combat en faveur de la PMA pour toutes n'est pas une priorité, que la situation économique et sociale de notre pays impose d'autres priorités. N'oublions pas notre histoire : à la Libération, en 1981, l'ambition sociale n'a pas empêché de vraies avancées sociétales. Au contraire, ce fut alors le signe de politiques fortes qui ne craignaient pas les idéaux dont elles se réclamaient. Aujourd'hui, le problème n'est donc pas l'ouverture de la PMA, mais l'absence de volonté, de courage et de détermination des pouvoirs publics pour construire une société juste et égalitaire.

**Le risque des moyens accordés au « biopouvoir »** par Marie-Jean Sauret, psychanalyste, professeur de psychopathologie clinique à l'université de Toulouse-Le Mirail Des homosexuelles, des sujets dont les parents sont homosexuels, et déjà, des personnes nées par PMA, se retrouvent sur les divans : parce qu'ils vivent dans ce monde, pas mieux et pas plus mal que d'autres sujets issus « naturellement » de parents hétérosexuels. Dans la cure, « le réel est plus fort que le vrai », et dissuade des préjugés, même habillés de théorie. Pas d'orthodoxie psychanalytique qui relayerait les faiblesses religieuses ou morales : pas de prédiction moralisatrice. La clinique impose un point de vue éthique qui laisse à chacun la responsabilité de sa position – d'autant plus grande qu'elle engage la collectivité. Cette interrogation est à replacer dans le type de société et de lien social que nous habitons et qui appellent un débat citoyen. Côté société, la PMA ne pose pas de problème idéologique (ni légal) quand elle est sollicitée par des couples hétérosexuels stériles ou dans les cas de maternité dangereuse. Elle profite de l'indépendance gagnée entre la sexualité et la reproduction. Que des couples de femmes y aient recours paraît logique à ceux qui accordent aux homosexuels le droit aux enfants. Cependant, est-ce que ce n'est pas un pas de plus dans le sens de la médicalisation de l'existence ? Le risque est plus dans les moyens accordés au « biopouvoir » qu'aux conséquences fantasmées : les mauvais traitements à enfant, les actes pédophiles, les infanticides, le commerce d'organes, etc., pas plus que les enfants à problèmes ne sont réservés aux adoptés ou aux nés de PMA ! Le point de vue du lien social concerne la modalité de relations que

nous inventons pour nous adapter et survivre au capitalisme. Là, d'autres aspects interrogent. Au nom de l'égalité – justifiée devant les écarts entre femmes et hommes encore lisibles dans le monde du travail et dans les habitudes domestiques par exemple –, la pente est d'éradiquer la différence des sexes. Certes, la psychanalyse n'attribue pas à l'anatomie la détermination de la position sexuelle (féminine ou masculine), et elle enregistre la diversité du choix de partenaires : on lui reproche souvent la « norme phallique », mais celle-ci n'est que la voie du (de la) névrosé(e) – qui permet de distinguer des façons différentes de se situer au regard de la jouissance sexuelle. Une autre question demeure. La lecture des deux anatomies comme différence donne un appui pour chaque sujet à la pensée de l'altérité. Jusqu'ici il lui était permis de s'appuyer sur l'impossibilité d'appartenir à deux sexes à la fois pour s'interroger sur ce qu'il perd alors à en adopter un, quel que soit son physique. Cet impossible est mobilisé pour symboliser un manque constitutif du désir. La question qui se pose à chacun est celle non pas de savoir ce qui lui manque, puisque incurable, mais ce qu'il fait de son désir. Ce n'est pas la PMA qui pose un problème en soi, mais, d'un côté, le fait de savoir si elle est réquisitionnée pour contourner l'altérité, et, d'un autre côté, si l'enfant né ainsi (mais cela vaut pour chacun) trouvera à inventer sa façon d'habiter le monde que nous lui laissons. La famille (hétéro, homo, bi ou monoparentale, etc.) demeure le moyen privilégié de cette transmission. Quel type de société voulons-nous et offrons-nous à nos enfants, issus ou non de PMA ? Comment faire en sorte pour que si PMA il y a, celle-ci ne prenne pas la signification d'une éradication du sexuel et du contournement de l'altérité, mais au contraire demeure le signe de l'accueil à une figure singulière dans un monde de diversités réunies dans une fraternité de discours ? Le minimum ne serait-il pas d'élargir ce débat ?

**Continuer à interroger la fonction paternelle** par Jean-Pierre Winter, psychanalyste

Comme on le sait, la distinction entre « procréation » et « engendrement » qui nous est proposée aujourd'hui pour justifier le recours à la PMA ne date pas d'hier. Il y a bien longtemps que nos ancêtres y ont eu recours pour justifier l'impossible. Longtemps la procréation divinement assistée a précédé la PMA... Que deux femmes décident ensemble d'avoir des enfants par PMA pose et ne résout pourtant pas ces questions : 1. Qu'est-ce qu'un père ? ; 2. L'importance de la différence des sexes dans la structuration du psychisme doit-elle être considérée comme obsolète ? 3. Comment se dira la généalogie dans les descendance issues de ces PMA ? Dans ce court propos, je n'amorcerai qu'une réponse à la première de ces questions. Qu'est-ce qu'un père donc, peut-on se demander à l'heure où certains imaginent de s'en passer légalement ? La psychanalyse n'a pas résolu la question mais elle peut souvent dire les conséquences pour un sujet d'en avoir été privé, pour une raison ou pour une autre. On dira donc succinctement que le père n'est pas l'auteur, mais le passeur de la loi. Que la loi passe par le père autrement que par la mère, ce qui se vérifie par le fait que le pardon paternel est vécu par l'enfant comme plus efficace que celui de la mère. Peut-être parce que notre ambivalence à son égard est plus intense. Un père, c'est en effet quelqu'un qui s'interdit un certain nombre de privautés, de transgressions, qui s'interdit de faire participer ses enfants à sa jouissance, qui garde sa jouissance comme une énigme. Mais, pour ce faire, encore faut-il qu'il existe, au moins dans la pensée et dans la parole de la mère. Ainsi un jeune homme sans symptôme criant, normal, comme on dit. Il a aux alentours de vingt-cinq ans et il explique son problème lors de sa demande d'analyse : sa mère refuse de lui apprendre qui est son père. Son analyse avançant, il exige violemment qu'elle lui réponde : « Qui est mon père ? Dis-le-moi ! Qui est-il ? » Évidemment, il n'obtient aucune réponse jusqu'au jour où il doit admettre que : « Lorsqu'on n'obtient pas de réponse à une question, c'est souvent qu'on la pose mal. » Il revient alors, rayonnant, et dit : « Ça y est, j'ai trouvé ! » La bonne question était : « Pourquoi ne peux-tu donc pas me dire qui est mon père ? » Réponse : « Je ne peux pas te le dire parce que lorsqu'il a su que j'étais enceinte, ton père m'a fait promettre que jamais je ne te révélerais ni à toi ni à quiconque qui il était. J'ai donc tenu mon serment. » Voilà donc quelqu'un qui n'a rien su de son père, qui n'a jamais eu affaire à lui ni sur le plan éducatif, ni sur le plan de l'amour et qui pourtant, je le soutiens, a eu un père quand même. Eh bien son père a existé et il a fait trace psychique et symbolique du fait du respect que la mère a toujours manifesté à l'égard du serment qu'elle avait fait devant lui. La présence réelle du père n'apporte aucune garantie de paternité puisque celle-ci tient essentiellement à la reconnaissance de sa parole par la mère. La parole de la mère qui reconnaît le père est une condition décisive de l'institution et de l'efficacité psychiques de la fonction paternelle, une observation autrement plus importante que les spéculations générales et psychanalytico-sociologistes autour de la Fin du dogme paternel (Michel Tort), du père patriarcale, phallogocritique, etc. À partir de là se pose la question de savoir ce qu'ont été, pour leurs mères, les pères des femmes qui décident, via la PMA, de faire des enfants dont la référence au père aura été perdue ? Qu'il faille se délester à tout jamais de la figure du tyran domestique hérité de la fabrique romano-chrétienne de la famille se comprend mais il vaudrait mieux ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain et continuer à interroger la fonction paternelle avant de décider qu'on peut s'en passer alors qu'on n'est pas sûr de savoir s'en servir.